

PAGES

MANQUANTES

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

10^{ME} ANNÉE. SAMEDI, 17 DECEMBRE 1892. Vol. XX, No 25

SOMMAIRE :

I Quatrième dimanche de l'Avent. — II Nos Institutions de Charité. — III Avis — IV Le Dahomey. — V Bref au général des Jésuites. — VI Discours de M. de Mun, à la chambre des députés en France. — VII Chronique.

QUATRIEME DIMANCHE DE L'AVENT

« Voici que le tabernacle de Dieu est au milieu de vous. »

I. L'avènement de Jésus-Christ n'est pas une grâce transitoire ; elle est permanente ; le Fils de Dieu incarné dans notre nature demeure avec nous jusqu'à la fin des siècles. Il est le pain vivant descendu du ciel ; mystère auguste qui se perpétue à jamais sur nos saints autels. Mais si les temples terrestres doivent disparaître, le tabernacle vivant subsistera dans nos cœurs. C'est là que le Dieu d'amour veut faire ses délices. Là s'accomplit l'alliance ineffable de l'homme avec son Dieu ; là se trouve l'autel des parfums sacrés ; là brûle une lampe mystérieuse qui ne doit jamais s'éteindre. Il n'y a que les âmes recueillies, calmes et humbles, qui goûtent et comprennent les douceurs de cette intime union ; il n'y a que celles qui se font violence à elles-mêmes pour s'arracher aux séductions des sens, qui pressentent les attractions de ces extases divines. La prière, l'oraison mentale ouvrent les avenues du tabernacle intérieur, et la persévérance nous y introduit.

II. Le doux Emmanuel est avec nous, il est à nous et en nous. S'il est avec nous, quelle ne doit pas être notre confiance ! il nous entend et nous parle ; il nous protège, nous éclaire, nous console.

S'il est à nous, ce don suprême doit nous remplir de reconnaissance. En effet, il est notre pain, notre vin, notre huile, notre manne céleste, notre inépuisable trésor. Il est à nous, soyons à lui ; donnons-lui notre foi, notre amour, notre cœur tout entier. Il est en nous ; « Vous en moi et moi en vous, » dit l'Évangile. Demeurons donc dans sa dilection. C'est en nous donnant à Jésus-Christ, comme il s'est donné à nous, en le laissant vivre et régner en nous, que nous arriverons à répéter avec saint Paul : « Je vis, mais ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus Christ qui vit en moi. » Et nous ajouterons avec le même apôtre : « Soit que nous vivions, c'est pour le Seigneur que nous vivons ; soit que nous mourions, c'est pour le Seigneur que nous mourons. »

NOS INSTITUTIONS DE CHARITE

Des Chiffres

Nous avons promis des chiffres ; en voici, et nous pouvons solennellement affirmer qu'ils ont été scrupuleusement vérifiés. Que les hommes d'affaires, que nos députés et nos échevins veuillent bien les lire attentivement.

Hôtel-Dieu

Depuis le 1er janvier 1888 au 1er décembre 1892, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu ont payé pour l'eau \$2,589,39 ; pour le chauffage de l'hôpital \$14,962,49 ; pour l'éclairage \$2,999,81 ; pour remèdes et instruments de chirurgie \$8,720,40.

Pour la taxe ordinaire de leurs propriétés, propriétés, qu'on ne l'oublie pas, dont tous les revenus sont employés au soutien de l'hôpital, \$39,597,38.

Elles reçoivent du gouvernement de Québec une allocation annuelle de \$1,120 pour les malades irlandais et, depuis cinq ans, une autre de \$1,400 pour les malades canadiens.

Dans le même espace de temps mentionné plus haut, c'est-à-dire, du 1er janvier 1888 au 1er décembre 1892, 11,366 pauvres

malades ont été reçus et soignés gratuitement. Le total des journées de maladies s'élève à 287,429. En évaluant une journée à 25 centins -- ce qui n'est certainement pas exagéré -- on arrive à la somme de \$71,857,25.

Les sœurs ont de plus élevé, nourri, habillé à leur orphelinat 371 enfants.

Actuellement, on compte à l'hôpital 167 malades pauvres, et, dans les douze derniers mois, 800 patients ont été traités gratuitement au dispensaire pour les maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.

Ces chiffres en disent plus, à eux seuls, il nous semble, que tous les commentaires que nous pourrions ajouter.

Sœurs Grises.

De 1887 à 1892, la Maison Mère des Sœurs Grises a payé, \$55,066,64 de taxes ainsi réparties : pour l'eau \$3,914,62, pour trottoirs et rues \$4,612,13 ; pour chevaux, \$216,04 ; pour propriétés, dont tous les revenus passent en œuvres de bienfaisance, \$30,822,73 ; à la municipalité de la côte St-Antoine \$11,177,12 ; à celle de St-Henri, \$1,039,84, à celle de St-Gabriel \$102,19 ; à celle de Notre-Dame de Grâces \$181,87.

L'institution des aveugles a payé pour l'eau \$582,34 ; pour taxes spéciales, \$340,63 ; pour propriétés, \$899,50.

L'hôpital Notre-Dame a payé \$731,00 pour la taxe de l'eau et \$269,00 pour trottoirs et chemins. La même taxe d'eau a été, pendant les cinq dernières années, pour l'Hospice St-Joseph de \$393,22 ; pour l'Hospice St-Charles de \$166,10 ; pour la maison St-Patrice de \$307,60 ; pour la maison Ste-B. igitte de \$355,00 ; pour Bethléem \$229,63. Total des taxes payées par nos Sœurs de Charité en cinq ans : \$62,479,52.

Et maintenant que font elles pour le peuple ? Nous avons sous les yeux un résumé de leurs œuvres et nous ne pouvons cacher l'émotion que nous éprouvons en le transcrivant. Ecoutez : 192 vieillards, 305 pauvres femmes, 260 orphelins, 360 orphelines, 29 malades, 87 enfants trouvés, 64 aveugles, 1676 enfants dans les salles d'asile, voilà leur famille à l'heure présente, à Montréal !

Reconnaîtra-t-on jamais assez leur dévouement ?

Sœurs de la Providence

En cinq ans, les Sœurs de la Providence ont payé \$8298,90 de taxes à la Corporation de Montréal pour leur Maison-Mère, leur asile de la rue Ste Catherine, leur Institution des sourdes-muettes et leur orphelinat de St-Alexis ; \$4,315,93 pour l'eau et \$3,982,97 pour expropriation, élargissements de rues, trottoirs etc.

Ils ne sont donc pas exempts de taxes, comme on semble le croire, nos établissements de charité !

Arrivons aux œuvres.

Depuis sa fondation, (1843) l'asile de la Providence a logé gratuitement en moyenne 100 pauvres par année. Le dispensaire, établi en 1863, a rempli, pour les pauvres du dehors de 15,000 à 20,000 prescriptions médicales chaque année. Environ 10,000 repas ont été servis au dé, ôt, annuellement, aux pauvres externes.

A ceux qui désireraient les statistiques de la présente année — 1er juillet 1891 au 1er juillet 1892 — nous offrons le tableau suivant qui indique les œuvres accomplies par les sœurs de la Maison-Mère, de l'asile et de l'orphelinat de St-Alexis. Pauvres gardées et entretenues gratuitement, 340 ; petites filles logées nourries et instruites gratuitement à l'orphelinat, 137 ; enfants dans les salles d'asile, dont un grand nombre ne paient pas la rétribution mensuelle qui est de 30 centins seulement, 1002 ; visites des malades et des pauvres à domicile, 25,099 ; veilles auprès des malades et des mourants, 1931 ; morts ensevelis, 300 ; repas donnés au dépôts, 15,313 ; malades soignés au dispensaire, 4,885 ; pour remèdes donnés aux pauvres, plus de \$8,000 piastres ; aumônes distribuées par les sœurs visitatrices aux pauvres du dehors, \$3,233,60.

Du 1er juillet 1891 à la même date 1892, l'Institution des sourdes-muettes a compté 287 élèves, plus 49 pauvres internes. Les subventions reçues du gouvernement et les contributions des pensionnaires ont formé un montant qui réalise les conditions du prospectus de la maison pour 78 internes seulement. Les 209 autres, plus les 49 pauvres mentionnées plus haut sont donc restées à la charge de la maison.

Les Sœurs de la Providence paient-elles des impôts ? Rendent-elles assez de services à la société ?

Les Sœurs du Bon Pasteur

De 1888 à 1892, les sœurs du Bon Pasteur ont payé pour l'eau \$3,946,58 ; pour des propriétés immobilières non occupées par elles — une des sources de leurs modestes revenus — \$1,211,22 ; pour canaux, chemins, etc., \$996,50. Total : \$6,154,30. Quel bien se fait dans cette maison, et avec quel dévouement, quelle abnégation, quelle prudence et quelle discrétion ! Le monde n'en a pas l'idée. Là ce sont les âmes que l'on guérit.

Les sœurs logent, nourrissent et entretiennent *gratis* habituellement 200 pauvres femmes ou jeunes filles. Les familles qu'elles secourent dans la ville depuis plusieurs années se comptent par milliers. Le gouvernement leur a donné *en cinq ans* \$3,270,00, ce qui fait à peu près \$2,50 par année pour chaque pauvre interne du couvent.

En fixant à \$5.00 par mois le coût de la *pension* et de l'*habillement* d'une pensionnaire — ce qui est certainement le minimum — on arrive au résultat suivant : en cinq ans les sœurs du Bon Pasteur ont fait à de malheureuses enfants une aumône de \$50,000 : Et il faut qu'elles voient aussi à leur subsistance et à l'entretien du monastère. Si donc elles s'adressaient quelque fois à la charité publique pour soutenir une œuvre miséricordieuse et touchante entre toutes, aurait-on le droit de s'en étonner ?

Les Sœurs de la Miséricorde

Les sœurs de la Miséricorde ont payé pour l'eau en cinq ans \$2,631.81, et elles ont reçu du gouvernement pour la *Maternité* et l'œuvre des enfants \$1,545.00.

Qu'ont-elles fait pour le soulagement du malheur ?

Du 1er décembre 1887 au 1er décembre 1892, elles ont reçu 1,804 patientes. Sur ce nombre, 1,382 n'ont rien payé. La dépense encourue pour ces dernières — nous comprenons ici les trois mois de pension, le blanchissage, les remèdes et autres soins — s'élève à \$56,888,71 ; ce qui fait \$41,00 par tête environ : On ne dira pas que nous exagérons.

De plus, en 3 ans et 8 mois, du 9 avril 1889 au 1er décembre 1892, les 1,100 enfants nés à la Maternité ont occasionné une dépense de \$28,444,36, et encore ici, nous prions nos lecteurs de croire qu'il n'y a pas d'exagération. Nous avons toutes les pièces justificatives entre les mains.

Ce n'est pas tout ; le 19 mai dernier les sœurs ont acheté à St-Hilaire, pour les pauvres petits enfants délaissés, une propriété qu'elles ont payée \$10,000. Nous voici donc arrivés à une dépense de \$95,333,07, en faveur de l'indigence et de la faiblesse dans l'espace de cinq années. Nous laissons à nos lecteurs le soin de tirer la conclusion.

Les Petites Sœurs des Pauvres.

Nous terminons ce travail par les Petites Sœurs des Pauvres, les dernières religieuses de charité arrivées à Montréal. Elles n'ont, on le sait, aucun revenu : pas d'argent en banque ; elles vivent au jour le jour, quêtant la nourriture de leurs vieillards et la leur. Il y a cinquante ans qu'elles ont été fondées. Elles sont aujourd'hui 4,500 disséminées dans toutes les parties du monde en 266 maisons, et soignent et nourrissent plus de 200,000 vieillards (1). Depuis leur arrivée à Montréal, le 8 septembre 1887, elles ont reçu 218 vieillards. Elles en ont assisté à la mort et enseveli 78 ; actuellement, elles en ont 83 : 41 hommes et 42 femmes ; c'est tout ce que l'asile de la rue Forfar peut contenir. Ont-elles reçu quelques subsides ? Oui, en quatre ans \$280,00 ! Ont-elles payé des taxes ? Oui, comme toutes les communautés : \$167,03 pour l'eau et \$337,05 pour l'élargissement d'une rue.

En vérité, les taxer, n'est-ce pas taxer les pauvres ?

A V I S

Les membres du Clergé séculier dont les noms ne sont pas inscrits sur la dernière liste du clergé, ou ceux qui y ont remarqué quelque erreur concernant leur date de naissance ou d'ordination, ou enfin ceux qui sont de la société d'une messe, sans avoir leur nom précédé d'un astérisque, sont respectueusement priés d'en avvertir au plus tôt M. l'abbé J. A. M. Brosseau, à l'archevêché.

(1) Dans notre dernier numéro en parlant des noces d'or de l'Institut des Petites Sœurs, nous avons fait une erreur que nous réparons aujourd'hui en donnant les chiffres exacts.

LE DAHOMEY

La guerre récente déclarée par la France à Behanzin, roi du Dahomey et qui vient de se terminer par la prise de la capitale de ce royaume, a appelé l'attention sur ce pays, occupé par une des peuplades les plus féroces et les plus redoutables de l'Afrique. Quelques renseignements géographiques et ethnographiques sur le Dahomey ne sont donc pas dénués d'intérêt et permettront de se rendre compte des services rendus à la civilisation par la victoire des troupes françaises.

Le Dahomey est situé sur la côte occidentale de l'Afrique dans le golfe de Bénin ou de Guinée entre le 9e et le 6e degré de latitude nord. Les Achantis, avec lesquels l'Angleterre a eu dernièrement à lutter, le bornent à l'ouest, l'Yarriba à l'est, la chaîne des monts Kong au nord, l'océan au sud. Son étendue est de 19,000 milles carrés ; sa population approximative de 7 à 800.000 habitants.

Le Dahomey a une certaine étendue de côtes, sur l'Atlantique, comprises entre le Volta et le Niger. Son port principal est Whydah, ville de 25,000 habitants environ. La capitale, Abomey, située à 160 milles de la mer dans l'intérieur des terres, possède une population de près de 20,000 âmes.

Le pays est une immense plaine qui s'élève graduellement de la côte aux montagnes Kong sur une longueur de 300 milles coupée par quelques rivières, l'Ouemé, le Zin. Il est couvert de forêts vierges où domine le palmier à huile, objet d'un grand commerce. Les naturels retirent de cet arbre, justement nommé par eux l'arbre de vie, la plus grande partie de ce qui leur est nécessaire : feuilles pour couvrir leurs cases, bois pour les soutenir, fibres flexibles pour leurs tissus. Le bourgeon ou chou palmiste leur fournit une salade excellente ; des cellules intérieures du tronc, ils extraient une boisson fermentée qui est loin d'être désagréable.

Le cotonnier est exploité sur la côte à Porto-Novo, mais en réalité la terre n'est pas cultivée. L'agriculture est regardée comme indigné de l'homme libre : aux esclaves seuls est réservé le travail des quelques champs défrichés. La nature prodigue donne, sans efforts, divers produits dont la population se contente. La cause de ce misérable état est due à l'absence des voies de communications à l'intérieur, aux luttes incessantes amenées par le

trafic des esclaves, enfin à l'absence de débouchés, car sur la côte où les produits s'échangent, on rencontre quelques essais de culture.

Les Dahoméens sont les sauvages les plus cruels du noir continent. Chez eux les sacrifices humains sont à l'état de coutume et revêtent un caractère religieux. Ces hétacombes comprennent parfois des centaines de victimes. Rien n'est horrible comme le spectacle de ces boucheries accomplies avec une férocité furieuse qui ne connaît plus de bornes, tue pour le plaisir de tuer et ne respecte ni l'âge, ni le sexe, pour satisfaire des rites sacrés ou la passion sanguinaire d'un despote d'autant plus respecté qu'il est plus avide de carnage. Les récits des voyageurs et des prisonniers européens contraints d'assister à ces saturnales sanglantes font frémir.

C'est le P. Borghero des Missions Africaines de Lyon qui le premier, en 1861, fit connaître la religion catholique à ce peuple sauvage et *Les Annales de la Propagation de la Foi* contiennent la narration émouvante de ses travaux apostoliques.

Les Dominicains, les Pères du Saint-Esprit, pour ne parler que des missionnaires français, ont créé quelques établissements dans cette partie de l'Afrique et y ont fait pénétrer l'idée de charité inconnue à ces peuples barbares. C'est par la fondation d'orphelinats qu'ils ont commencé leur œuvre de régénération. En achetant — autant que le leur permettent leurs faibles ressources — quelques jeunes esclaves, en recevant les malheureux fuyant un maître trop cruel, ils recrutent un certain nombre d'élèves auxquels ils apprennent notre religion, notre langue, la culture du sol, quelques métiers, et ceux-ci, parvenus à l'âge d'hommes, deviennent des néophytes zélés.

Mgr Augouard, évêque de Loanda, a donné sur les résultats des missions de la côte de Bénin, du Dahomey et des pays voisins des détails forts intéressants et qui permettent d'apprécier l'utilité de ces orphelinats. Sa Grandeur estime que c'est le vrai moyen d'arriver à l'extinction de l'esclavage. Il faut ouvrir l'intelligence et le cœur de ces infortunés, leur faire connaître Dieu et les grandes leçons de charité du catholicisme, adoucir ainsi peu-à-peu leurs usages cruels, et leur ferocité native ; puis successivement les amener à renoncer à leurs habitudes vagabondes en leur montrant le bien-être résultant de la vie sédentaire.

Le nègre ne manque pas d'une certaine aptitude pour s'assimi-

ler promptement les connaissances mises à sa portée. Il a l'intelligence vive, et une grande habileté de main ; mais l'initiative lui fait défaut. On l'a vu du reste dans la dernière guerre. Les troupes du roi Behanzin, rapidement dressées par quelques Européens, ont su profiter en peu de temps des leçons qui leur étaient données, et se servir aisément des armes perfectionnées.

On sait qu'il y a quelques années le roi du Dahomey, Behanzin, avait déjà suscité à la France dont les possessions sur la côte touchent son royaume, des difficultés qui furent sur le point d'amener la guerre. Le gouvernement français redoutait, avec raison, une campagne militaire à une semblable distance, dans un pays presque inconnu. Le P. Dorgère, un dominicain qui avait su prendre quelque ascendant sur Behanzin, put convaincre le roi nègre, déjà ébranlé par l'occupation de Porto-Novo, de terminer amiablement ces difficultés, et l'amiral de Cuverville que nous avons vu ici en 1891, concluait, cette même année, un traité avantageux. Mais on n'écouta pas, en haut lieu, les avis du P. Dorgère, ni même ceux de l'amiral et l'on ne prit pas toutes les précautions nécessaires. En 1892, Behanzin recommença ses incursions sur le territoire français et une répression énergique devint nécessaire.

Le général Dodds — il n'était au début que lieutenant colonel — commandait le corps d'expédition et disposait de forces s'élevant à environ, 3000 hommes composés de tirailleurs indigènes sénégalais, de troupes déjà habituées au climat, empruntées aux contingents d'Algérie, et de laptots noirs. La campagne commencée au mois d'août dernier vient de se terminer en novembre par la prise d'Abomey. La lutte a été vive, à Dogba d'abord, le 17 septembre, où les Dahoméens au nombre de 4000 assaillirent la petite colonne à l'improviste et pendant 4 heures, tentèrent d'entamer le carré des soldats français ; mais ils furent repoussés avec perte ; puis le 4 octobre à Poguessa, où l'ennemi, que n'avait point démoralisé cette défaite, tenta une nouvelle attaque pour arrêter la marche de la colonne sur Abomey, et se battit avec un acharnement inouï, surtout de la part de la garde du roi Behanzin. Cette garde est composée, comme on le sait, de farouches guerrières, des terribles amazones qui, enivrées d'eau-de-vie, venaient se faire tuer à quelques mètres des lignes françaises.

Enfin les défenses de Kolipa et de Kana, la ville Sainte où reposent les restes des chefs et des féticheurs célèbres du royaume

nègre, tombèrent au pouvoir du général Dodds dans les premiers jours de novembre ; mais il fallut les enlever à la bayonnette, non sans perdre quelques hommes et notamment plusieurs officiers d'avenir.

Kana vient d'être détruit et la prise de la ville Sainte a causé un profond découragement à l'armée Dahoméenne. Bézanzin sentit que sa perte était prochaine. Ses plus fidèles compagnons, les féticheurs qui soutenaient l'ardeur de ses soldats, l'abandonnaient. Sommé de livrer Abomey, il répondit, non sans fierté, qu'il se défendrait jusqu'à la dernière extrémité. Mais il crut plus prudent de se réfugier sur le territoire allemand.

Abomey avait été évacué et abandonné par ses habitants. Le général Dodds y est entré sans coup férir.

Ainsi vient de finir cette guerre qui a malheureusement coûté à l'armée française un certain nombre de vaillants soldats. Les missionnaires avaient ouvert la voie du Dahomey et quelques uns même ont payé de leur sang l'annonce des vérités divines. La civilisation a aussi ses martyrs. Il faut prier pour ces derniers, car « la France vient de faire, dit une *Semaine Religieuse* de ce pays, une œuvre humanitaire, et les vissions de la côte occidentale d'Afrique vont saluer des jours meilleurs pour la prédication de l'Évangile. »

BREF AU GENERAL DES JESUITES

Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique,

Par le télégraphe d'abord et ensuite par votre lettre datée du jour même de votre élection, le lendemain des calendes de ce mois, nous avons appris tout de suite, que vous aviez été élu général de la Société de Jésus, par le suffrage des Pères régulièrement réunis au célèbre lieu de naissance de son Père fondateur, et cette nouvelle ne Nous a pas causé peu de joie. Car votre très sage prédécesseur avait, en quelque sorte, marqué d'avance que tel était le dessein de Dieu à votre égard, lui qui, en discernant vos aptitudes à gouverner la Société, vous avait appelé depuis longtemps à partager avec lui une partie de sa charge, et qui, d'après vos règles vous a destiné pour remplir les fonctions de vicaire après sa mort.

Devant un signe si manifeste de la divine Providence, soumettez-vous donc en toute sécurité à sa toute-puissance et à sa volonté, mettez en elle votre espérance et confiez-vous en elle de plus en plus. Car Dieu, assistera miséricordieusement, comme par le passé, de tous les secours de sa grâce votre Société, qui travaille si ardemment pour la plus grande gloire de son nom et vous aidera sans doute tout particulièrement dans les circonstances difficiles où vous assumez une charge si difficile elle-même. Vous savez la grande affection que Nous avons toujours eue pour la Société de Jésus, envers laquelle Nous sommes tenu aussi par les liens de la reconnaissance ; d'un autre côté, considérant les nombreux services qu'elle a rendus à l'Eglise, sa soumission absolue et son dévouement envers ce Siège du bienheureux Pierre, nous n'en comptons que davantage sur elle, à l'avenir, sous votre gouvernement, pour la plus grande utilité de l'Eglise.

Et maintenant après avoir sollicité par Nos prières l'abondance des lumières divines pour vous et chacun de vos compagnons réunis pour votre élection, Nous la sollicitons de nouveau et plus largement encore afin que les délibérations et les mesures qu'il vous reste à prendre, d'après vos règles, dans votre congrégation, aient un bon et heureux résultat. Enfin, cher Fils, Nous vous accordons d'un cœur paternel, pour vous et pour toute votre Société, les bienfaits de la bénédiction apostolique que vous avez si instamment implorée.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 12 octobre 1892, l'an quinzième de Notre Pontificat.

LÉON XIII.

DISCOURS DE M DE MUN

A la chambre des députés en France

Dans la séance du 16 novembre, M. de Mun a prononcé, au sujet du projet sur la presse, un magnifique discours sur la guerre faite actuellement à la foi catholique. Ce discours a été affiché dans toutes les communes de France.

Nous ne pouvons, à notre grand regret donner in-extenso cette superbe œuvre oratoire, et nous devons nous borner à quelques extraits :

Je veux vous apprendre ce que c'est que la doctrine chrétienne, parce que c'est mon devoir et la satisfaction de ma conscience...

M. BEAUQUIER. — Ce n'est pas ici qu'il faut le dire.

M. LE COMTE ALBERT DE MUN. — Je vous demande pardon, monsieur Beauquier C'est ici qu'il faut le dire, ici, à cette tribune, parce que c'est ici que, pendant quinze années, j'ai entendu dénoncer le christianisme comme l'ennemi du peuple.

Le Christianisme, l'ennemi du peuple ! lui qui, le jour où il s'est levé dans le monde, s'est jeté entre les forts et les faibles .. disant à la force : Tu n'iras pas plus loin ! tu ne tueras pas, tu ne prendras pas le bien d'autrui... disant au maître : Ton ouvrier est ton égal devant Dieu ; tu es responsable de son corps comme de son âme ; et si tu le payes injustement, ce salaire injuste criera vengeance contre toi ; enseignant à tous, aux riches comme aux pauvres, que la fraternité est la grande loi du monde, que l'amour en est le principe, la justice le couronnement, le sacrifice la condition nécessaire, et leur offrant une immortelle destinée en échange de ce sacrifice librement consenti.

Voilà la doctrine chrétienne ! Elle est plus haute, permettez moi de vous le dire, que toutes vos clameurs. Elle a rempli le monde, elle le remplit encore.

Elle ne proclame pas que l'homme a tous les droits, mais elle reconnaît les droits de chacun, des petits comme des grands ; elle en donne la garantie dans la loi divine, qui oblige tout le monde.

Elle ne fait pas du bien-être l'objet exclusif de l'activité des hommes, mais elle les conduit par le double effort de la charité et de la justice vers l'amélioration de leur destinée ; elle n'abuse pas du besoin de croire et d'espérer qui est dans l'âme populaire pour exalter ses passions et la tromper par d'irréalisables promesses, mais elle l'aide chaque jour à travailler courageusement pour rendre son sort meilleur.

Voilà la doctrine dont je me réclame. J'ai le droit de dire, après cela, qu'il n'y a rien de commun entre moi et les socialistes révolutionnaires : j'ai le droit de dire que ceux qui lui livrent le pays, ce ne sont pas les chrétiens, ce sont ceux qui enseignent au peuple le matérialisme et l'athéisme social.

Et regardez autour de vous. Qu'est ce que vous montrez au peuple ? L'injustice triomphante et promenant fièrement son impuissance, les scandales financiers chaque jour renouvelés, la spéculation et l'agiotage qui élèvent des fortunes injustifiables et creusent, à côté, des gouffres de misères.

Est-ce que le peuple est aveugle ?

Est ce qu'il ne voit pas la richesse se concentrer de plus en plus en quelques mains qui disposent du crédit public et, par là, de la sécurité nationale ?

Tout le monde le sait, tout le monde le voit, l'ouvrier dans la mine et dans l'usine, le paysan sur son sillon. Et que voulez vous qu'ils se disent quand, en face de ce collectivisme d'en haut, tous les jours, plus monstrueux, on leur montre comme le règne de la justice un collectivisme d'en bas qui sera peut-être aussi tyrannique, mais qui, à coup sûr, sera moins immoral ?

Oh ! ce n'est pas ce péril-là qui vous occupe, c'est un autre qui absorbe tout votre temps : c'est le soin de traquer partout l'idée chrétienne, de lui faire la guerre partout où elle se montre !

M. EMILE LOUBET, président du conseil, ministre de l'intérieur, se levant. — Je proteste !

M. LE COMTE ALBERT DE MUN — Monsieur le président du conseil, vous avez tort de faire des gestes d'impatience ; vous allez froisser M. le garde des Sceaux, dont c'est la gloire et le grand titre à la confiance de la Chambre. Si tout à l'heure, au moment du vote, le ministère est embarrassé, ce sera bien simple : vous n'aurez qu'à prier M. Ricard de monter à la tribune et d'y raconter l'histoire de son ministère, des curés, des vicaires poursuivis, condamnés, mis en prison, dénoncés au peuple comme des malfaiteurs pour avoir défendu l'enseignement chrétien contre l'enseignement sans Dieu, pour avoir protesté contre les vexations dont on les abreuve, à Rennes, à Saint-Sever, à Yvetot, à Besançon, l'abbé Delafosse, le P. d'Audiffret, le curé de Vercol, tant d'autres au Nord, à l'Ouest, au Midi et à l'Est ; et la chapelle des patrons catholiques du Nord fermée parce qu'on y commettait le crime d'enseigner la religion aux ouvriers et aux patrons, et leur syndicat dissous parce qu'on y parlait de religion à propos de la question ouvrière ; et tout cela pendant que vous laissez, à Saint Denis, chasser ignominieusement la croix du convoi des morts, à l'heure même où le drapeau rouge se promène à Carmaux et des processions ignobles s'étalent dans les rues, comme à Soicy sur-Ecole et des chansons obscènes demandent la tête des curés, pour faire écho à la Carmagnole.

M. Ricard dira tout cela, et il descendra de la tribune au milieu d'une double salve d'applaudissements, et son discours sera affiché dans toutes les communes de France.

Et, si M. Loubet est jaloux de sa gloire, qu'à cela ne tienne ! Il n'aura qu'à raconter, à son tour, que, lorsqu'on a voulu, dans les églises de Paris, parler aux ouvriers et leur enseigner la doctrine évangélique, lorsqu'on a voulu commenter devant eux l'enseignement social du Pape et que des hommes de désordre sont venus qui ont empêché les conférences avec des cris, des injures et des coups, oh ! il n'a pas hésité ; son

énergie s'est retrouvée tout entière ; il a déclaré que, si ce scandale continuait, il irait jusqu'au bout : il fermerait les églises.

On avait parlé de la Commune, M. de Mun revient à ce souvenir :

La barbarie, elle ne sera pas seulement dans le crime ; mais il viendra nécessairement un jour et une heure où il faudra qu'elle soit aussi dans le châtement.

Tout à l'heure, de ce côté (l'orateur désigne l'extrême gauche), on me disait : « Souvenez-vous de la Commune ! » Oh ! n'ayez pas peur que je l'oublie : la Commune, elle pèse de tout son poids sur le cœur des hommes de notre génération. Et c'est parce que je ne l'oublierai jamais que j'ai peur de la barbarie du châtement autant que de la barbarie du crime : j'en ai peur, parce que je l'ai vue et que j'en frémis encore.

Voyez-vous, la parole de Donoso Cortès sera éternellement vraie : « Quand le thermomètre religieux baisse, le thermomètre politique monte. »

C'est-à-dire que, quand on ne veut plus de la loi religieuse, quand on ne veut plus de la répression morale, on est inévitablement réduit à la répression politique, c'est-à-dire à la force, et c'est votre fatale destinée d'en arriver là !

Déjà on vous y pousse, on vous la conseille, et il suffit d'un incident pour que vous y soyez condamnés !

En attendant, c'est une loi sur la presse...

Eh bien votre loi sur la presse, voyons, vous le savez aussi bien que moi, c'est un fétu de paille devant une locomotive.

Vous-mêmes, vous ne saurez pas comment en user ; elle nous conduira forcément à l'arbitraire ; il vous faudra choisir entre les doctrines, distinguer entre les violences, opter entre les provocations ; vous savez bien qu'on n'enraye pas les idées ; on en étouffe les symptômes, ou le masque mais elles marchent toujours.

Il n'y a qu'une manière d'arrêter les idées : c'est de les changer et, par cela, de guérir l'âme (*rires à gauche*).

Vous avez bien tort de rire ; car je suis obligé de vous avouer que ce n'est pas un mot de moi : il est de Michelet, que vous allez mettre au Panthéon.

Lui aussi, il croyait qu'il fallait guérir l'âme du peuple. Voulez-vous entreprendre cette tâche ? Je suis prêt à vous y aider, mais je ne connais qu'une manière de le faire : c'est la liberté religieuse. »

AVIS AU CLERGE

Les offices du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle et de Notre-Dame de Lourdes sont actuellement en vente à la chancellerie de l'Archevêché de Montréal.

CHRONIQUE

Ordinations à la cathédrale le 11 décembre 1892 par Monseigneur l'archevêque de Montréal.

Tonsure : MM. W. Condon, A. Hudon, Congrégation de Ste-Croix ; S. Signan, E. Galetier, H. Leblond, Congrégation du Très-Saint Sacrement.

Ordres-Mineurs ; MM. A. Perron, F. X. Vallière, C. Brissette, Montréal. W. Condon, A. Hudon, Congrégation de Ste-Croix.

Diaconat : M. A. J. Champoux, Montréal.

* * * A l'ordination faite ce matin, 17 décembre, à la chapelle du Grand Séminaire de Montréal, par Mgr l'archevêque, on compte 5 tonsurés, 23 minorés, 14 sous-diacres, 19 diacres et 23 prêtres.

* * * Vendredi prochain, 23 décembre, à l'Hospice St-Joseph, 60, rue Cathédrale, on célébrera le 50ième anniversaire de l'Association des dames de Charité.

Il y aura grand'messe à 8½ h, avec sermon, et dans l'après-midi, salut à 2½ h.

* * * Dimanche prochain, 18 courant, à 10 heures très précises, Sa Grandeur Mgr Fabre doit bénir la crypte de la nouvelle chapelle du T. S. Sacrement sur l'avenue Mont-Royal. La bénédiction sera immédiatement suivie de la sainte messe, puis de l'exposition solennelle du T. S. Sacrement.

* * * On sait que quelques Pères Trappistes de l'abbaye de Notre-Dame du Lac ont été envoyés cet automne au Lac Saint-Jean, pour y commencer les travaux d'une nouvelle fondation. La difficulté de poursuivre des travaux de ce genre, dans la mauvaise saison, avec des ressources limitées, forcera les pères à interrompre leur œuvre jusqu'au printemps prochain et à retourner passer l'hiver à Oka.

* * * Le général des Trappistes, se conformant à la volonté du Saint-Père, va fixer sa résidence à Rome, dans la vieille abbaye de Tre Fontane ; la procure générale aura sa résidence dans l'intérieur de la ville, dans le palais Tosti, rue de Saint-Jean-de-Latran.

* * * Le Saint Père a reçu dernièrement une députation de personnages considérables de la Bohême, qui lui ont remis un album contenant les signatures de 12,000 ouvriers bohémiens, remerciant le Pape de l'Encyclique *Rerum Novarum*.

*** A moins que de nouvelles difficultés ne surgissent, c'est dans la première quinzaine de janvier que sera tenu le Consistoire. La santé du Pape est parfaite.

*** Le Souverain Pontife s'est montré vivement affecté en apprenant la mort du cardinal Lavigerie. Le Sacré Collège, a-t-il dit, perd l'un de ses membres les plus influents. Sa Sainteté a demandé qu'une messe funèbre solennelle fût célébrée à l'église de Saint-Louis-des Français pour le repos de l'âme du Primat d'Afrique.

*** Sa Sainteté Léon XIII a adressé récemment à Mgr Coullié, évêque d'Orléans un bref dont nous extrayons le passage suivant à propos des devoirs du clergé français en ces temps troublés :

« Que le clergé ait soin de se tenir sans cesse en rapport avec les fidèles ; qu'il leur enseigne les devoirs du chrétien ; qu'il leur prodigue, pour le corps et pour l'âme, tous les secours dont il dispose ; et qu'il sache leur expliquer les enseignement, émanés de Nous, dont voici la substance : « Détourner de la nation française deux affreux malheurs, le renversement de la religion et la décadence des mœurs.

L'empressement de tous les chefs des diocèses de France à suivre cette direction ne peut faire pour Nous aucun doute, quand Nous Nous rappelons tous les gages antérieurs de leur bonne volonté à notre égard. »

*** Mgr Sonnois, évêque de Saint Dié, est promu à l'archevêché de Cambrai, vacant par le décès de Mgr Thibaudier.

Mgr Boyer, évêque de Clermont, est promu à l'archevêché de Bourges, vacant par le décès de Mgr Marchal.

Mgr Fuzet, évêque de Saint-Denis (île de la Réunion), est transféré à l'évêché de Beauvais, vacant par le décès de Mgr Péronne.

M. l'abbé Renou, curé d'Amboise, est nommé à l'évêché d'Amiens, vacant par le décès de Mgr Jacquemet.

M. l'abbé Valteau, curé de Saint-Pierre à Saintes, est nommé à l'évêché de Quimper, vacant par le décès de Mgr Lamarche.

M. l'abbé Bonnefoy, curé de Neuilly-sur-Seine, est nommé à l'évêché de la Rochelle, en remplacement de Mgr Ardin, promu à l'archevêché de Sens.

M. l'abbé Fabre, curé de Charenton, est nommé à l'évêché de Saint-Denis (île de la Réunion), en remplacement de Mgr Fuzet, transféré à l'évêché de Beauvais.

VIN DE MESSE

Fabriqué par les RR. PP. Trappistes d'Oka.

Les RR. PP. Trappistes d'Oka ont déposé chez

M. ALBERT GAUTHIER, 1677 rue Notre-Dame,

leur vin de messe. M. Gauthier en est le seul dépositaire.

ARNOU & LAPENLE, Imprimeurs, 191 et 193, rue St-Urbain, Montréal.